

# Les fusions dans le supérieur auront-elles lieu cette année ?

ÉRIC BURGRAFF

**Coup d'accélérateur aux fusions dans le supérieur ? L'avant-projet de décret voté mercredi par le gouvernement de la Communauté française promettait d'aboutir dans un avenir serré : le ministre Marcourt se donnait cinq mois pour conclure. Vraiment ? Après le satisfecit de l'UCL et de Saint-Louis, l'ULB et l'Ihecs veulent se donner le temps.**

**Où en est-on ?** D'un côté, il y a l'Université catholique de Louvain (UCL) et l'Université Saint-Louis (USLB), de l'autre il y a l'Université libre de Bruxelles (ULB) et l'Institut des hautes études des communications sociales (Ihecs). Ces quatre-là rêvent de mariage, deux par deux. Les premières ont publié leurs bans en juillet 2016 avec l'espoir d'aboutir... à la rentrée 2017. Les secondes ont relancé, voici un an environ, une idée déjà évoquée par le passé. Rappelons que parmi ces derniers, l'ULB a plutôt mal vécu l'annonce d'une fusion entre la « grande » université louvaniste et la « petite » université bruxelloise. L'UCL et Saint-Louis ont beau répéter qu'elles n'ont aucune velléité d'expansion, qu'elles ne réclameront ni un centime ni une formation supplémentaire... l'ULB craint « l'expansionnisme louvaniste » au cœur même de la capitale, sa chasse gardée. Ce n'est pas officiellement exprimé comme tel mais, sentant la fusion inéluctable, l'ULB cherche dans le rapprochement avec l'Ihecs et ses 2.200 étudiants une sorte de compensation.

**Pourquoi l'UCL et Saint-Louis veulent avancer vite ?** D'abord parce que cela fait deux ans et demi qu'elles ont annoncé la couleur. Ensuite parce que, de leur côté, tout est prêt : accord des administrateurs, plan financier, plan d'intégration de certains services et facultés... Elles n'attendent que le feu vert officiel pour conclure un mariage déjà préparé dans les moindres détails. Pour le surplus, il y a deux calendriers électoraux à venir. D'une part, les élections régionales de mai 2019 : en cas de changement de majorité, il faudrait recommencer à zéro de laborieuses négociations. Sans savoir si le CDH, meilleur allié de l'UCL, sera encore de la partie. D'autre part, l'élection rectorale du printemps prochain à l'UCL. L'actuel recteur, Vincent Blondel, a fait de la fusion avec Saint-Louis une pièce essentielle de sa gouvernance : pour solliciter un second mandat, il a tout intérêt à se présenter devant l'électeur avec une fusion marquée du sceau de la réussite.

**Pourquoi l'ULB et l'Ihecs calment les ardeurs**

**gouvernementales ?** Personne dans ces institutions ne remet en cause le principe de la fusion. En revanche, le calendrier apparaît comme un obstacle majeur. L'avant-projet de décret que le gouvernement présente comme une pièce à casser pourrait être validé avant la fin de la législature en mai prochain pour une entrée en vigueur en septembre 2019. Pour y parvenir, le gouvernement impose aux deux parties un timing serré, notamment le dépôt de conventions détaillées pour... le 1<sup>er</sup> mars. « Rendez-vous compte, explique Laurence Vincent, déléguée CSC à l'Ihecs, cela suppose de régler toutes les questions de transfert de personnel, de gouvernance, de calculs salariaux, de congés... en quelques semaines. Sans compter qu'on fusionne ici deux institutions appartenant à deux piliers différents (NDLR : le libre non confessionnel pour l'ULB, le libre confessionnel pour l'Ihecs). Je sens que Jean-Claude Marcourt veut inscrire son nom derrière sur cette fusion mais il nous place devant une urgence qui n'a pas lieu d'être. Impossible de régler cette affaire avant septembre 2020. » Olivier Coppens, président du Conseil des étudiants de la Haute école Galilée (l'institution dans laquelle est intégrée l'Ihecs), ne dit pas autre chose : « Les enjeux sont colossaux. Nous avons dit oui à la fusion moyennant des conditions ; certaines ne sont pas respectées. Le gouvernement veut avancer mais il ne dit pas ce qui se passera s'il n'y a pas d'accord sur les conventions avant le 1<sup>er</sup> mars. » Les autorités de l'ULB et l'Ihecs complètent : « Nous nous étonnons que l'avant-projet approuvé en première lecture ne prenne pas en compte nos revendications légitimes au niveau des habilitations, du financement et du timing. »

**Une fusion UCL/Saint-Louis en 2019 et une fusion ULB/Ihecs en 2020 ?**

« Impossible, glisse un observateur averti du dossier. Les enjeux sont tellement énormes et symboliques - c'est la première fois qu'on rompt la logique des réseaux dans le supérieur - que ni l'ULB ni le PS bruxellois ne prendront le risque de voir approuver ce décret si toutes les conventions ne sont pas réglées dans les détails. Or, on ne peut

*pas, en quelques mois, créer une nouvelle faculté, régler les transferts financiers et patrimoniaux, discuter pédagogie... » Et d'ajouter : « Si le timing est maintenu, des acteurs se retireront. Jean-Claude Marcourt le sait mais il ne veut pas qu'on lui reproche de ne pas avoir essayé. »*